

fenêtres s/cours

1^{res} classes

Face à l'hétérogénéité : jouer collectif !

HÉTÉROGÉNÉITÉ : APPRENDRE PAR ET AVEC LES AUTRES

L'école de la République a pour objectif de faire accéder l'ensemble des élèves à une culture commune. Pour cela, la lutte contre les inégalités scolaires est une boussole, guidant les pratiques en classe. L'hétérogénéité des acquisitions et des comportements des élèves peut apparaître comme un obstacle à cet objectif. Plus de 60 % des PE qui entrent dans le métier éprouvent d'ailleurs des difficultés à l'appréhender d'après une enquête de la FSU-SNUipp*. Pourtant, il est possible de penser l'hétérogénéité comme une richesse, une des clés pour la réussite de tous et toutes.

Face à la complexité du métier et au sentiment d'isolement parfois ressenti par les enseignant-es, le collectif construit dans la classe avec les élèves ou à travers le travail commun avec les autres PE et les AESH représente une ressource professionnelle. Cette publication, à travers l'apport de la recherche en éducation, vise à démontrer l'intérêt de s'en saisir pour l'enseignement, en proposant de réelles pistes de mise en œuvre pédagogique.

Enfin, parce que la FSU-SNUipp informe, accompagne et défend les PE, les AESH et les psyEN, cette publication propose également les analyses du syndicat majoritaire et ses revendications pour l'école et les conditions de travail, de rémunération des personnels.

*Enquête stagiaires 2024-2025,
<https://snu2.fr/4wwQl1w>



© MILLERAND / LES GRENAIRES / N/A

3
Les incontournables
Travail en équipe

7
Dossier
Enseigner à
toutes et tous

11
Interview
Sylvain Connac
« Nous avons besoin
des autres »

13
Métier
Filles
et Maths

**Enseigner aujourd'hui,
c'est aussi faire face à
des situations complexes.
Troubles de l'apprentissage,
incivilité, accusations
ou parfois vrais actes
de violence, retour sur deux
témoignages qui illustrent que
les enseignants doivent être
accompagnés au quotidien.**

«Un jour, un parent en colère m'a agressée verbalement et physiquement à cause d'une note.» raconte Sofia. «J'ai dû porter plainte, j'ai eu des jours d'ITT et j'ai été incapable de retourner en classe pendant 6 mois tellement cet incident m'a affectée. Heureusement, j'étais assurée. J'ai été accompagnée pendant toute la procédure juridique et j'ai bénéficié d'un soutien psychologique pour m'aider à retrouver confiance. La MAIF a aussi couvert mes pertes de revenus pendant mon arrêt de travail.

Leur attention pour les enseignants est un vrai plus. »

Arnaud quant à lui a été mis en cause quand l'un de ses élèves a fait une réaction allergique grave en voyage scolaire : «L'élève a un PAI, allergie au poisson. Quand le serveur a déposé des toasts sur la table, je ne me suis pas méfié, ça ressemblait à des rillettes, c'en était d'ailleurs, sauf qu'elles étaient au poisson... L'élève s'en est sorti, heureusement, mais la famille a engagé ma responsabilité. J'étais écrasé par la culpabilité et incapable de me défendre. La MAIF a fait ce qu'il fallait et a même pris en charge les frais de justice.

J'ai bénéficié d'un accompagnement incroyable, calme et efficace, qui a même permis de renouer le dialogue avec la famille. »



Des outils pédagogiques gratuits en accès illimité

Vous, les enseignants, faites face à de nombreux défis: intégrer les élèves atteints de troubles de l'apprentissage au sein de la classe ou encore sensibiliser les jeunes à des sujets capitaux comme l'inclusion. Pour atteindre vos objectifs, vous avez besoin de matériel et d'outils adaptés. Consciente de ces enjeux, MAIF a conçu des ressources en collaboration avec des professionnels de l'éducation et validées par vos pairs. Harcèlement, gestes de premiers secours, décodage de l'info, troubles dys... Autant de sujets essentiels sur lesquels MAIF peut vous accompagner pour mieux accompagner vos élèves.

**Certaines difficultés dans la vie
d'un enseignant peuvent entraîner
des conséquences humaines, corporelles,
parfois judiciaires, des pertes
financières, des difficultés psychologiques.**

**L'assurance professionnelle MAIF pour
les enseignants va alors constituer une aide
précieuse, pour un coût annuel minime.**

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances. L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris. *Enquête en ligne YouGov France commandée et réalisée pour le compte de la MAIF en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +.



La relation école-famille : un incontournable



Instaurer une relation de confiance avec les familles passe par des rencontres régulières et diversifiées. Varier les formats de rencontre et les supports améliore la communication et les liens entre les PE et les parents. Des échanges réguliers et respectueux des rôles de chaque partie garantissent une relation de confiance et un meilleur épanouissement scolaire de l'élève.

Voici quelques exemples de rencontres possibles :

Le café des parents : convivial, ce type d'organisation favorise la rencontre entre parents et enseignant-es. Il peut être organisé en début d'année ou dans le cadre d'un projet de classe : exposition de travaux d'élèves, dégustation d'ateliers cuisine, avant ou après un spectacle...

L'école ouverte : ces journées portes ouvertes permettent aux parents de s'immerger dans le monde de leur enfant et favorisent le dialogue entre l'élève et sa famille. Elles donnent à voir l'organisation d'une école, d'une classe et du travail des élèves.

Les soirées débats : elles sont l'occasion d'inviter des universitaires ou des intervenant-es sur des thématiques variées telles que le temps d'écran, l'alimentation, le rythme de l'enfant... autant de sujets qui permettent d'ouvrir les discussions dans un cadre moins formel.

Travailler en équipe

Le travail collectif est un levier pour développer la professionnalité des enseignant-es.

Selon le psychologue du travail Yves Clot, le collectif de travail est indispensable pour donner du sens au travail et travailler en bonne santé. Il participe de la construction d'une culture professionnelle partagée. Il doit ainsi être pensé dès la formation des néo-enseignant-es pour acquérir et s'approprier les gestes professionnels. En effet, savoir débattre des « critères du travail bien fait » lors de controverses professionnelles s'apprend. C'est un passage obligé pour « remettre la main sur le métier » et ainsi faire évoluer ses pratiques et se les réapproprier tout au long de sa carrière.

La création de postes « Plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) dans toutes les écoles permettrait de varier les modalités d'enseignement et de dynamiser la réflexion pédagogique d'équipe au bénéfice de l'accès de l'ensemble des élèves à des savoirs émancipateurs. La co-intervention induite par ce dispositif permet de varier l'organisation, de porter des regards croisés sur les élèves, d'analyser ensemble les situations de classe et in fine d'enrichir les pratiques.

Ces nouvelles modalités de travail, rendues possibles avec les PDMQDC sont aussi un levier pour déconnecter le temps de classe des élèves de celui des PE, permettant ainsi de réduire le temps de travail des personnels à 21 h dont 18 h devant élèves tout en préservant le temps d'apprentissage des élèves à 24 h hebdomadaires.

Focus

DES DIFFICULTÉS PARTAGÉES

Trop souvent absente de la formation initiale, la relation avec les familles n'a rien d'évident. Les difficultés à la mettre en œuvre sont, dans bien des cas, partagées par les PE et les parents, notamment ceux issus des milieux les plus populaires. Leur rapport à l'école est souvent marqué par des souvenirs scolaires douloureux et la crainte que leur enfant revive ce qu'ils ont eux-mêmes vécu. Ces familles accordent toutefois leur pleine confiance à l'école mais sans manifester le souhait d'être sollicitées, ce qui crée des malentendus dans la relation attendue par l'école. Pour créer la relation, il faut en repenser les modalités, notamment de communication et ne pas laisser des situations s'enkyster. Enfin, bien qu'une relation saine avec les parents permette d'éviter aux élèves un « conflit de loyauté » entre l'école et leur famille, elle ne garantit pas en soi la réussite scolaire.

Le fonctionnement de l'école

DIRECTION

Le directeur ou la directrice est chargé(e) du fonctionnement de l'école et de tâches administratives. Pair parmi les pairs, il ou elle assure l'animation et la coordination de l'équipe, sans statut ni rôle hiérarchique, contrairement à l'IEN. C'est le directeur ou la directrice d'école qui valide la distribution des classes aux enseignant-es adjoint-es, l'organisation du service des AESH et fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires sur le temps consacré à l'enseignement et à la formation.

CONSEIL DES MAÎTRES ET MAÎTRESSES

Composé du directeur ou de la directrice, des PE de l'école (adjoint-es) ou leur remplaçant-e au moment des réunions et des membres du RASED, il donne son avis sur l'organisation du service et le fonctionnement de l'école d'un point de vue pédagogique et matériel. Il participe à la répartition des élèves, à l'attribution des classes et élabore le projet d'école. En matière pédagogique, le conseil des maîtres et maîtresses est l'organe de décision souverain dans une école.

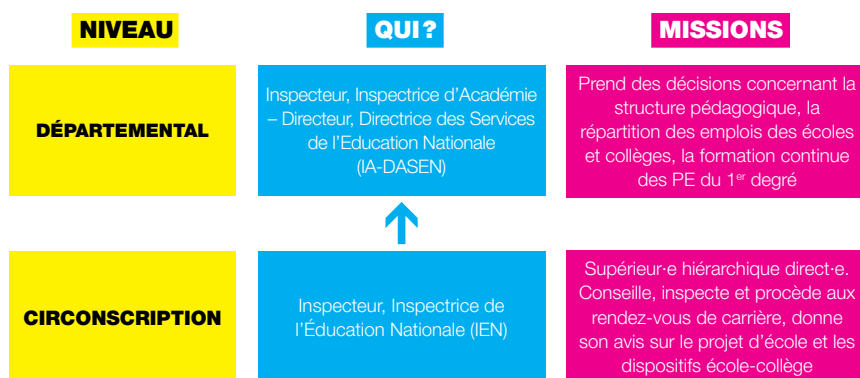
CONSEIL DE CYCLE

Constitué des membres de l'équipe d'un même cycle, il permet d'analyser la progression des élèves, de définir des projets, de les mettre en œuvre et de traiter de l'orientation des élèves.

CONSEIL D'ÉCOLE

Il réunit trois fois par an enseignant-es, représentant-es des parents d'élèves, élu-es de la municipalité, membres du RASED, DDEN et IEN. Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il traite des questions liées à la vie et au fonctionnement de l'école.

LA HIÉRARCHIE LOCALE DES PE



Le guide «responsabilité sécurité» réalisé par la FSU-SNUipp avec le concours de l'Autonome de solidarité est riche d'informations réglementaires essentielles. Il permet un exercice plus serein du métier.



LE RÔLE DE LA MAIRIE

Les communes ou les communautés de communes sont responsables des locaux et des moyens de fonctionnement des écoles. La FSU-SNUipp a très tôt interrogé la question de l'argent de l'école et a révélé des écarts considérables de financement entre communes.

LES MISSIONS DU RASED

Un RASED complet compte des enseignant-es spécialisé-es chargé-es des aides à dominante pédagogique, relationnelle et des psychologues. Tous et toutes apportent une aide directe aux élèves présentant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. Ils et elles accompagnent les équipes dans l'analyse des situations et l'élaboration de réponses adaptées.

LE RÔLE DES AESH ET ATSEM

Les AESH accompagnent les élèves en situation de handicap. Malgré leur place centrale dans le fonctionnement de l'école inclusive, ils et elles subissent une situation précaire, sans statut, avec des rémunérations très faibles et une formation rare. Les ATSEM, personnels municipaux, interviennent à l'école maternelle. Ils ou elles entretiennent les locaux et participent à l'encadrement des activités scolaires. Indispensables au bon fonctionnement de l'école, leur nombre doit être suffisant.

Focus

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE (ORS)

Aux 24 h d'enseignement hebdomadaire s'ajoutent 108 h annuelles :

- 36 h d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : aide aux élèves en difficulté, au travail personnel ou activité inscrite au projet d'école ;
 - 48 h pour les travaux en équipe, les relations avec les parents, le suivi des élèves en situation de handicap ;
 - 18 h consacrées à l'animation pédagogique et des actions de formation continue.
 - 6 h de conseils d'école.
- Ces heures sont au prorata du temps de travail devant élèves. La FSU-SNUipp revendique qu'elles soient à la libre disposition des équipes. À ces ORS s'ajoutent deux journées supplémentaires : la journée de pré-rentree et la journée de solidarité.

Moins d'élèves, plus de moyens !

Pour la rentrée 2026, le ministère supprime 1891 postes dans le premier degré, ce qui se traduit par de nombreuses fermetures de classes.

Sous couvert de baisse démographique, le gouvernement fait payer le prix fort à l'école. Alors que la France reste à la traîne dans les comparaisons internationales avec ses classes chargées et son sous-investissement dans l'éducation, le primaire est une nouvelle fois privé de moyens. Pourtant, selon l'économiste Julien Grenet*, « la réduction du nombre d'enseignants n'est pas une opération rentable sur le long terme puisque pour 1 euro économisé sont perdus 9 euros pour la société ». Investir dans l'école maintenant, c'est miser sur l'avenir.

La baisse démographique – 930 000 élèves de moins attendus à l'école primaire d'ici 2035 – doit donc constituer un levier pour améliorer les conditions de travail des personnels en baissant les effectifs des classes. L'évolution des pratiques favorisée par cette réduction du nombre d'élèves par classe est en outre propice à la lutte contre les inégalités scolaires. Le maintien à minima des moyens enseignants actuels permet également d'envisager la création de postes d'enseignant-es surnuméraires, d'abonder les moyens pour l'école inclusive, la reconstruction

des RASED, le recrutement de personnels de remplacement, la relance de la formation continue... Les orientations budgétaires actuelles ne vont pas dans ce sens et continuent de dégrader le service public d'éducation. C'est pourtant d'un vrai budget à la hauteur dont l'école publique a besoin. D'autres choix de politique éducative sont possibles. Les mobilisations unitaires des personnels, initiées par la FSU-SNUipp visent à les obtenir.

Pour aller plus loin :

🔗 <https://snu2.fr/42ekJ8F>

L'égalité professionnelle, vraiment

À l'école primaire, les femmes sont largement majoritaires... mais toujours pas à égalité avec les hommes.

Les inégalités s'aggravent au fil de la carrière et se creusent encore au moment de la retraite. D'un écart de 120 € en début de carrière, le salaire des femmes PE est inférieur de 330 € nets mensuels à celui de leurs homologues masculins.

Ces écarts ne relèvent pas de choix individuels mais d'une organisation du travail inégalitaire. Le jour de carence, la baisse de rémunération en cas de congé maladie, y compris pour les femmes enceintes, ou encore la réduction des jours « enfant malade » qui est envisagée, pénalisent davantage celles qui assument encore l'essentiel des responsabilités du foyer. Les absences, liées à la santé ou à la parentalité, sont trop souvent vécues comme des contraintes sur le terrain. Ce sont des réalités dans notre société et les femmes ne doivent pas subir de double peine.

Des mesures concrètes s'imposent pour à la fois revaloriser les métiers féminisés de PE, PsyEN et AESH et atteindre la pleine égalité salariale au sein de ces corps professionnels : accès égalitaire aux fonctions les plus rémunératrices, répartition des promotions proportionnelle aux équilibres femmes/hommes, fin des pénalités liées aux congés parentaux, maintien des droits enfant malade et création d'un congé hormonal sans perte de salaire. Défense des droits des PE et conquête des droits des femmes sont des combats convergents pour la justice sociale.



Reconnaître les AESH

Au sein d'une école inclusive, les AESH sont les partenaires indispensables des PE. Au sein de ce binôme chargé d'adapter les enseignements aux besoins des élèves, l'enseignant-e conçoit, ajuste, différencie quand l'AESH accompagne, reformule, aide l'élève à entrer dans la tâche et dans les gestes de la vie quotidienne. Ce travail d'équipe est la clé de la réussite. Mais la précarité des AESH et l'éparpillement des heures d'accompagnement empêchent souvent de pleinement coopérer. Reconnaître la pénibilité du métier d'AESH par la création d'un corps de catégorie B, un temps plein à 24 h et du temps de concertation est un passage obligé pour redonner l'élan nécessaire à une inclusion en panne.

Réforme : des avancées, mais peut mieux faire !

La réforme 2026 de la formation initiale répond à plusieurs revendications de la FSU-SNUipp, telles que le retour d'un concours à bac+3, suivi de deux années rémunérées de formation en INSPE validées par un master.

Néanmoins, ce parcours ne concerne pas l'ensemble des lauréat-es du concours. Un trop grand nombre sera utilisé comme moyen d'emploi dès le recrutement et donc sans formation préalable, avec parfois une responsabilité de classe à 100 % !

L'année de stagiaire avec une quotité en classe à 50% déjà éprouvée ces dernières années, entraîne stress, surcharge de travail et ampute la formation. Les stages ont vocation à s'inscrire dans une logique formative et ne doivent donc pas dépasser un tiers temps de la formation afin de permettre, entre autres, une analyse de pratique.

La réforme introduit à partir de la session 2028 un concours externe spécial pour les titulaires d'une licence PE. Le ministère pourra ainsi accorder plus de places à ce concours, au détriment des autres voies, créant une rupture d'égalité inacceptable entre les candidat-es des concours externes. Il est également prévu un engagement à servir pendant quatre ans après la titularisation. Or contraindre les néo-titulaires à rester en poste quelle que soit leur expérience du métier ne résoudra pas la crise d'attractivité. La FSU-SNUipp a obtenu une dispense de cette obligation pour les lauréat-es directement recruté-es comme stagiaires. Elle attend une autre réforme pour une formation ambitieuse basée sur la recherche, la pratique réflexive avec une entrée progressive dans le métier pour toutes et tous.

	L1	L2	L3		M1	M2		M2+1	M2+2
Réforme (à compter de la session 2026) du CRPE	Étudiant-e toute licence			Concours externes	Élève fonctionnaire* 12 semaines de stage observation et pratique accompagnée M2E	Fonctionnaire stagiaire 1/2 temps classe et 1/2 temps INSPE M2E	Titularisation	T1 temps plein en classe	T2 temps plein en classe
	Étudiant-e licence PE (ouverture LPE en septembre 2026)			Concours externe spécial					
	Reconversion Reprise d'études			2 nd interne 3 ^e concours		Fonctionnaire stagiaire 1/2 temps classe et 1/2 temps INSPE DIU**	Titularisation	T1 temps plein en classe	T2 temps plein en classe
Projet FSU- SNUipp	Étudiant-e toute licence pré-recruté-e (sous statut d'élève professeur, rémunéré, sans contre-par- tie de travail) ou non			Tous concours	PE fonctionnaire stagiaire Stages progressifs sur 1/3 du temps de formation (observation, pratique accompagnée, responsabilité) Master		Titularisation	T1 1/2 temps en classe	T2 Formation continué

* Les élèves fonctionnaires ne font pas partie du corps des PE ** Diplôme Inter Universitaire

Se syndiquer ? Une évidence !

- Pour une profession unie et des enseignant-es reconnu-es
- Pour sortir de l'isolement professionnel
- Pour une école avec des moyens pour fonctionner
- Pour la réussite de tous les élèves
- Pour partager des valeurs et des solidarités



CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS MÉTIERS !

Universités d'automne et de printemps,
stages, réunions d'information... : donnons
ensemble du sens à nos métiers

JE ME SYNDIQUE !

60% du montant de la cotisation remboursés sous
forme de réduction fiscale ou de crédit d'impôt.



Adhérer pour l'année
scolaire 2023 / 2024





Enseigner à toutes et tous

Enseigner à l'école primaire implique nécessairement de faire classe à des élèves aux parcours et façons d'apprendre variés. L'hétérogénéité est au cœur même de la mission de l'école publique : permettre à chacun·e d'apprendre, quelles que soient ses ressources de départ.

Le pari de l'éducabilité qui postule que l'ensemble des élèves sont capables d'apprendre et d'accéder à une culture commune, invite à cesser de « réparer » les élèves pour retravailler l'offre pédagogique. L'individualisation à outrance comme la médicalisation de l'échec isolent les enfants et tendent à faire reposer les difficultés sur leurs seules épaules (lire page 9). Changer de regard sur la diversité des élèves, leurs acquisitions, leurs procédures d'apprentissage permet de considérer le groupe-classe comme un collectif apprenant au sein duquel on apprend par, avec et grâce aux autres (lire page 11).

Contre la solitude de l'exercice au quotidien, cette perspective d'appui sur le collectif est essentielle pour les PE qui entrent dans le métier : enseigner ne signifie pas répondre à une somme de sollicitations individuelles, au risque de s'épuiser en vain, dans une « pédagogie du garçon de café » que dépeint le sociologue de l'éducation Dominique Glasman*. Alors, sans se résigner ou se dire que « c'est impossible », il faut outiller la pratique : construire des situations qui permettent à chaque élève de s'engager, prévoir des aides graduées, accepter que toutes et tous n'arrivent pas au même point au même moment, tout en gardant un même objectif. Le collectif devient alors une ressource : tutorat entre pairs, travail coopératif et mutualisation des procédures permettent de valoriser la diversité des chemins d'apprentissage et de conserver un horizon commun pour toutes et tous.

S'inscrire dans la construction d'un collectif apprenant en s'appuyant sur les collectifs professionnels ouvre également le champ des possibles : ensemble, entre enseignant·es, l'expérience se partage et des pistes pédagogiques se créent.

Penser la gestion de l'hétérogénéité, ce n'est donc pas renoncer à l'ambition pour toutes et tous. C'est affirmer, selon le psychiatre David Burns, que la différence est la règle plutôt que l'exception. C'est s'appuyer sur les apports de la recherche, comme ceux synthétisés par le Cnesco (lire p. 8), pour construire des pratiques de différenciation qui fassent de la classe un véritable collectif d'apprenant·es.

* cité par Philippe Mérieu : <https://snu2.fr/3PKVyl2>



**FENÊTRES
SUR COURS
UNIVERSITÉ
D'AUTOMNE
2025
À RETROUVER**



Différencier pour faire réussir le collectif

La conférence de consensus du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) sur la différenciation pédagogique* rappelle que l'on peut agir concrètement sur l'organisation de la classe pour permettre à toutes et tous de progresser, sans tomber dans le « programme individuel ». Elle insiste sur des dispositifs qui articulent exigence commune et diversité des chemins d'apprentissage.

Parmi ces pistes, le conflit socio-cognitif occupe une place centrale : confronter les points de vue, les démarches et les erreurs permet aux élèves de prendre conscience de leurs représentations, de les questionner et de construire de nouveaux savoirs, à condition que l'enseignant·e organise et régule ces échanges. Le travail en petits groupes ne

se conçoit pas comme une simple mise en îlot, mais une structure pensée pour favoriser l'argumentation, la coopération et la mise en mots des stratégies.

Le tutorat entre pairs vaut la peine d'être exploré s'il consiste en l'accompagnement par un·e camarade de classe plus en avance dans une tâche précise, sur un temps limité. Cela profite aux deux élèves : celui ou celle qui explique consolide ses acquis, celui ou celle qui reçoit l'aide bénéficie d'un étayage de proximité, souvent plus rassurant. Là encore, les conclusions du CNESCO soulignent l'importance de cadrer les rôles, les objectifs et la durée.

Des groupes de besoin toujours temporaires, constitués à partir d'observations fines sont aussi des contextes pertinents

d'aide quand ils relèvent de regroupements ponctuels d'élèves rencontrant une difficulté similaire, pour travailler une compétence ciblée, avant le retour au collectif. Cette logique évite l'étiquetage durable et maintient l'appartenance au groupe-classe.

Enfin, la communauté scientifique réunie par le CNESCO insiste sur la nécessité d'articuler ces dispositifs avec une évaluation formative, des consignes claires, des supports variés et des aides graduées. La différenciation n'est pas un « plus » ajouté après coup, mais une manière de concevoir l'enseignement pour que le collectif de classe devienne un véritable appui aux apprentissages de chacune et chacun.

* <https://snu2.fr/4uOlm67>

Assurance scolaire

De la maternelle aux études supérieures

Qui accompagne ses élèves de A à Z ?

LA MAE EST TOUJOURS À VOS CÔTÉS POUR ASSURER VOTRE MISSION AVEC SÉRÉNITÉ !

AVEC L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE, VOS ÉLÈVES SONT PROTÉGÉS PLUTÔT DEUX FOIS QU'UNE !

Les enfants sont couverts pour les dommages qu'ils peuvent causer (**responsabilité civile**), mais aussi pour les dommages corporels dont ils peuvent être victimes ou s'ils se blessent seuls (**garantie individuelle accident**). En cas d'accident, c'est aussi une sécurité pour les enseignants dont la responsabilité peut parfois être engagée si des élèves ne sont pas bien assurés.

Adhésion sur mae.fr

Recommandée par la

GRANDIR
AVEC ASSURANCE

Pour toute information, contactez la MAE au 02 32 83 60 00



GHEDAL GOMAA

SÉBASTIEN PONNOU

est psychanalyste et professeur en sciences de l'éducation et de la formation à l'Université Paris 8. Il a coécrit *Le silence des symptômes. Enquête sur la santé mentale et le soin des enfants*, Champ social, 2023.

COMMENT PRENDRE EN COMPTE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ ?

Les pratiques enseignantes sont à l'articulation de ce qui relève du singulier et du collectif parce que l'enseignement des savoirs est commun à tous, mais chaque enfant y cultive un

rapport particulier, notamment ceux qui présentent des difficultés ou handicaps. La relation pédagogique fait alors socle. Le praticien ajuste son geste, sa pédagogie en partant de l'universel mais en tenant compte de la singularité de chaque enfant. La plupart des grands mouvements pédagogiques ont été des moteurs d'innovation et se sont créés en réponse à la prise en compte de cette hétérogénéité en classe pour le bénéfice, finalement, de tous les enfants.

DE LA SOUFFRANCE À L'ÉCOLE ?

Le système scolaire lui-même, par la norme, par la massification de l'enseignement et la dégradation des conditions d'accueil, met certains enfants en souffrance. Ces derniers parlent facilement de la pression

autour des notes, de l'autorité, des temps de classe trop longs ou pas adaptés, des situations de harcèlement, de violence. Ces souffrances relèvent du registre de l'allègement et de l'adaptation. Par contre, l'accueil d'enfants en situation de mal-être psychique, de handicap avec des situations d'exclusion nécessite d'adapter sa pédagogie et son accompagnement. Les enseignants sont formés pour cela, ils savent faire. Mais lorsqu'ils n'ont pas les moyens de le faire, ils sont en souffrance.

COMMENT EN SORTIR ?

Pour mettre en œuvre des pratiques inclusives ambitieuses, travailler dans de bonnes conditions et retrouver confiance en son enseignement, il faut des moyens ! La mauvaise

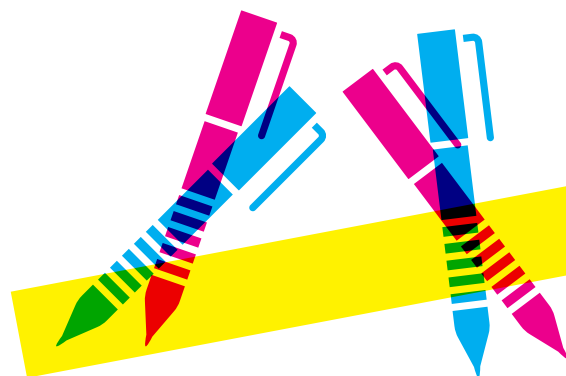
reconnaissance des AESH, le manque de PsyEN et de visites médicales pour les enfants, le remplacement des dispositifs d'aide à visée collective par des réponses individuelles amplifient la souffrance. La médicalisation de la difficulté scolaire, qui confisque la responsabilité pédagogique à l'enseignant, ne doit pas être systématisée. Par contre, l'institution doit prendre des mesures efficaces pour réduire le nombre d'élèves par classe, favoriser la mise en place de pédagogies nouvelles, d'éducation populaire et donc non standardisées, développer la co-intervention en classe, mais aussi reconnaître et augmenter le temps de travail en équipe afin de construire collectivement des projets et des solutions. Pour cela, il faut augmenter les temps de formation.

3 QUESTIONS

La correspondance scolaire : une pratique coopérative

Combien d'activités sont proposées en classe n'ayant de sens que pour l'enseignant-e et quelques élèves qui ont la chance d'être dans une dynamique d'apprentissage ? Écrire pour remplir le cahier, ce n'est guère motivant... En revanche, écrire à d'autres personnes pour mieux les connaître, pour partager les expériences et les projets, voilà un objet qui prend du sens, qui donne du sens !

En 1925, la classe de Célestin Freinet et celle de René Daniel entamaient pour la première fois une correspondance. Aujourd'hui, de très nombreuses classes pratiquent cette technique pédagogique, devenue habituelle, presque banale, mais pervertie par les pratiques officielles, normées et isolées d'un contexte global coopératif.



ACTION ET RESPONSABILITÉ

Grâce à la correspondance, la vie extérieure se mêle à celle des élèves, le contact s'établit avec le monde par l'intermédiaire de la vie d'une autre classe avec laquelle on coopère, on échange, on travaille. Réaliser une lettre collective, produire un reportage sur son quartier, partager une recette, s'envoyer des défis... Chaque élève peut s'inscrire dans un projet en fonction de ses envies et de ses compétences. La correspondance scolaire favorise la motivation des élèves, les met en action et en responsabilité, et encourage leur autonomie tout en développant l'apprentissage du travail collectif.

Décider ensemble

Dans la classe d'Emma Tuil, à l'école primaire Freinet Ange Guépin de Nantes (Loire-Atlantique), les élèves s'emparent activement du conseil coopératif hebdomadaire.

« Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire ou à proposer ? » C'est ainsi qu'Emma Tuil ouvre la réunion du conseil coopératif dans sa classe de CM2 à l'école Freinet Ange Guépin à Nantes. Chaque lundi matin, les élèves y prennent la parole selon des rituels bien installés. Deux élèves sont chargés de distribuer les tours de parole, après l'inscription des volontaires sur une liste affichée. Parmi les sujets abordés, la résolution des conflits domine. Les élèves ressentent en effet le besoin de justice, prise en charge par le groupe-classe. Rien qui n'aille de

soi dans la mise en place. Il faut décrire l'incident abordé, laisser les parties prenantes exposer leur point de vue sans jugement, puis réfléchir collectivement à des solutions, à la fois pour régler le problème évoqué et prévenir sa réitération. Pour ce faire, l'ensemble du groupe-classe procède à un vote et instaure des règles écrites, consignées dans le cahier du conseil. À la séance suivante, un retour réflexif sur cet écrit vise à apprécier la mise en application des décisions prises. Ce processus démocratique « a pris du temps à s'installer » remarque Emma, mais les avantages sont tangibles : « un temps précieux est gagné sur l'instauration de l'autorité de l'enseignante dans la classe, car le cadre « légal » instauré par le collectif légitime les interventions de la maîtresse, garante de la règle commune ».

DE L'ORAL À L'ÉCRIT

Au-delà de la régulation des conflits, des envies de projets sont également discu-

tées qui vont de l'apprentissage d'une chanson à une sortie pour préparer un repas à la « Cocotte solidaire », un restaurant participatif à prix libre. Toutes les suggestions n'aboutissent pas et il faut aussi apprendre à gérer la frustration quand le groupe ne retient pas la proposition. « Respecter la décision collective participe aux apprentissages à la citoyenneté » précise Emma. Dans une école où la pédagogie Freinet est inscrite au projet d'école, la participation au conseil coopératif permet enfin d'ancrer un autre rapport à la langue écrite pour nombre d'élèves, peu connivents avec celle-ci. Le fait d'écrire la règle et de s'y référer donne une valeur forte à l'écrit, fondation du contrat permettant à la classe de fonctionner. De même, la valorisation de la parole enfantine à travers son institutionnalisation dans un texte de référence pour la classe participe d'une reconnaissance individuelle, propice au « devenir élève ».

Les défis « coopétitifs » : toutes et tous gagnants

Dans les programmes, les activités sportives se basent sur les règles des sports de référence, à dimension compétitive. À l'école, l'enjeu est d'impliquer l'ensemble des élèves, quelles que soient leurs capacités.

Les défis « coopétitifs » permettent d'introduire des règles pour favoriser la coopération afin que chaque élève puisse trouver de l'intérêt à jouer, car il ou elle aura une chance de gagner. Par exemple, l'équipe qui mène au score donne un joueur ou une joueuse à l'autre, à chaque nouveau point marqué ou bien l'enfant le plus lent avance sa ligne de départ et court sur une distance réduite. Ces règles de rééquilibrage sont à expérimenter puis à inventer collectivement.

Pour aller plus loin : <https://snu2.fr/4v65SdH>



« Nous avons besoin des autres »



Sylvain Connac

est enseignant chercheur en sciences de l'éducation à l'université Paul Valéry de Montpellier. Il est notamment l'auteur de *La coopération, ça s'apprend*, ESF, 2020.

POURQUOI COOPÉRER ?

L'individualisation systématique serait délétère pour les élèves, en particulier les plus fragiles, qui se retrouvent seuls face à leurs difficultés. Or nous sommes des êtres sociaux, nous avons besoin des autres et se retrouver seul est contre la nature humaine. Ainsi l'évaluation diagnostique consiste à appuyer là où ça fait mal pour les élèves. C'est un peu comme si on disait aux enfants « sois le bienvenu, mais voilà tout ce que tu ne sais pas faire ». C'est souvent décourageant, avant même de commencer. Il faudrait permettre à tout le monde de se sentir bienvenu et de comprendre ce qui se passe. De même, la remédiation individuelle entraîne des risques de dévalorisation. C'est toujours un peu dangereux, car ça équivaut à dire à des enfants : « Tu vas travailler, mais pas comme les autres ». Il faut arriver à moins décourager les élèves.

COMMENT METTRE EN PLACE LE TRAVAIL COOPÉRATIF ?

L'absence de formation sur les pédagogies de la coopération entraîne des dérives. Pour bien faire coopérer les élèves, cinq étapes existent. Le premier temps permet la présentation d'une situation-problème. C'est un travail en collectif pendant lequel on s'écoute et on lève la main pour parler. Vient ensuite un temps de travail individuel pendant lequel déplacement et discussion sont interdits. Le troisième temps de travail est personnel, mais les élèves peuvent le faire en coopération pour répondre à une question : « par rapport à la situation problème, êtes-vous tous d'accord entre vous ? qu'est-ce qui fait que vous n'êtes pas d'accord ? ». Le but est que chacun entende des idées différentes des siennes, de discuter des points de désaccord. C'est là qu'il y a de la coopération. Elle fonctionne parce qu'elle n'est pas obligatoire et parce qu'elle répond à des besoins individuels. Après cinq minutes maximum, le PE collecte au tableau les différentes idées et apporte la réponse. Ensuite, on vérifie la compréhension avec un nouvel exercice, puis un bilan méta-réflexif très court conclut la séance.

« Les élèves sont d'abord mis en activité cognitive individuellement, et la coopération arrive lorsqu'ils se rendent compte qu'ils n'y arrivent pas seuls »

L'ACTIVITÉ DES ÉLÈVES EST-ELLE IMPORTANTE ?

Actifs d'un point de vue cognitif, oui. Mais pas forcément actifs d'un point de vue physique, parce que le principe de l'école, ce n'est pas d'agir mais d'apprendre. Il faut donc se méfier que les élèves ne se prennent pas trop au jeu de la manipulation, quitte à en oublier le but premier : apprendre quelque chose. Les élèves sont d'abord mis en activité cognitive individuellement, et la coopération arrive lorsqu'ils se rendent compte qu'ils n'y arrivent pas seuls. C'est intéressant lorsque chacun a quelque chose à faire. La répartition avec des rôles au sein du groupe – maître du temps, secrétaire, etc – permet de compenser la vacance de l'enseignant, mais l'activité prioritaire est bien de résoudre le problème, et la « fonction » est secondaire.

COMMENT TRAVAILLER EN GROUPE ?

Il existe trois types de groupements d'élèves, chacun répondant à des fonctions pédagogiques différentes : les groupes, les ateliers et les équipes. Le groupe, sur la base du volontariat et par tirage au sort, permet de se rendre compte que d'autres élèves n'ont pas donné les mêmes réponses, et de s'interroger sur la solidité de ses idées. Il s'agit d'une discussion qui dure très peu de temps. Pendant ces temps, l'enseignant reste à la table d'appui d'où il peut observer les dynamiques de classe ou un élève en particulier, corriger du travail, ou répondre rapidement à des questions. Après avoir laissé monter la curiosité, une fois que les élèves se sont rendu compte de l'intérêt de la leçon en cours, la transmission des savoirs se fait en collectif. Pouvoir compter sur la parole de l'enseignant rassure les élèves et leur permet d'être beaucoup plus rapides pour apprendre. Les ateliers, très utilisés en maternelle, regroupent plusieurs élèves autour d'une même consigne ou d'un même matériel. Le principe est que chacun dans l'atelier ait une activité individuelle dont la consigne est la même que ses voi-

sins. En observant ce que d'autres font, chacun essaye de s'approprier un geste ou une idée. Le travail en équipe correspond aux pédagogies de projet dont le principe est de mettre les élèves à la manœuvre, d'en faire des élèves auteurs. Après une phase d'explication d'une notion par l'enseignant, ils ont la possibilité de créer des projets et de les exposer à leurs camarades. Il est alors intéressant de diviser la classe et que chaque auteur du projet le présente entièrement à une partie des camarades. Ils ont coopéré pendant la préparation de l'exposé, se sont entraînés, mais à la fin chacun l'assume seul.

L'école maternelle abîmée

Revus en 2025, les programmes de la maternelle portent atteinte à l'identité de l'école première.

Alors que les programmes de 2015, conçus après une consultation élargie, faisaient consensus pour la maternelle, les programmes de 2025 en appauvrissent les ambitions, en focalisant l'attention sur les enseignements linguistiques et mathématiques. Or la maternelle a vocation à viser le développement multidimensionnel d'élèves en devenir : langagier, cognitif, social, moteur, artistique et culturel... Les objectifs d'apprentissages s'empilent annuellement sans conserver la cohérence de la progressivité au sein du cycle 1. Le langage, à l'oral comme à l'écrit, est principalement appréhendé dans sa dimension linguistique qui ne permet pas

de « penser le monde ». L'entrée précoce dès la PS dans des activités phonologiques formalisées ne peut que provoquer la mise en échec artificielle des très jeunes élèves, sans aucune prise en compte de leurs différences de développement et de rythmes d'apprentissage.

MOINS DE JEUX, PLUS D'ENTRAÎNEMENTS

En mathématiques, la compréhension du nombre comme quantité, compétence essentielle à acquérir progressivement est menacée par le renforcement d'activités autour de la comptine numérique. Autant d'apprentissages technicistes sont préjudiciables à la réussite des élèves les moins en connivence avec la culture scolaire. Ne tenant pas compte de la manière dont les enfants de 3 à 6 ans apprennent, les textes n'accordent qu'une place réduite au jeu, et notamment au jeu libre,

espace riche d'expérimentation et d'échanges entre pairs, dont la pertinence est pourtant rappelée dans le préambule des programmes, pour l'heure épargné par des réécritures qui subordonnent la maternelle aux résultats des évaluations CP.

Dans des prescriptions de pratiques et activités détaillées à outrance, l'enseignant.e fait « répéter », « entraîne » * des élèves qui doivent imiter les gestes de l'adulte, faisant fi de la richesse des interactions au sein du groupe classe.

À rebours de cette conception surannée de l'apprentissage, l'école maternelle doit offrir à l'ensemble des élèves les clés de la culture scolaire, leur permettre d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires au « devenir élève »

* Selon les termes du programme en application pour le cycle 1 à la rentrée 2025



SOCIÉTAIRE CASDEN, C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

Rendez-vous sur casden.fr* ou retrouvez-nous chez





* Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽¹⁾ Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : • becoming • Crédits photos : SolAir • Illustrations : © Frédéric Rébena • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.

Filles et Maths : un plan insuffisant

S'appuyant sur le rapport des inspections générales (IG) « Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des possibles », publié en février 2025, le ministère de l'Éducation nationale a conçu un Plan « Filles et Maths », entré en vigueur à la rentrée 2025.

Son objectif est notamment de renforcer la place des filles dans les cursus scientifiques. Le rapport des IG pointe l'effet des stéréotypes de genre qui engendrent chez les filles un manque de confiance en soi et un sentiment d'illégitimité à intégrer les formations puis les professions scientifiques et techniques, souvent les plus rémunératrices. La sous-représentation des femmes dans ces filières a un impact négatif sur la croissance économique que

les inspections générales évaluent à environ 10 milliards d'euros par an.

De nombreuses études confirment l'influence, inconsciente la plupart du temps, des stéréotypes sur les pratiques pédagogiques. Les attentes et façons d'évaluer en mathématiques diffèrent selon le genre, au détriment des filles. Dès le CP et pendant toute la scolarité primaire, les écarts de résultats entre les filles et les garçons se creusent en défaveur des premières, avant de se stabiliser dans le secondaire, tout en pesant sur les orientations. Réduire ces inégalités ne peut se

faire sans une réelle formation des enseignant-es. De ce point de vue, la sensibilisation en équipe et la journée de formation prévue par le plan ministériel sont insuffisantes. Du temps institutionnel doit être dégagé pour permettre aux personnels de s'approprier des ressources critiques et d'appréhender leurs pratiques de manière réflexive. Sans oublier que ce sont les inégalités socio-économiques qui pèsent le plus dans le cadre scolaire.

Pour aller plus loin :

🔗 <https://snu2.fr/47YJ1af>



© MILLEPAND/ANAA

EVAR : demandez le programme !

Parce qu'il est une porte d'entrée efficiente vers l'égalité fille-garçon, pour lutter contre les discriminations, permettre des relations saines et égalitaires et pour prévenir des violences sexuelles et accompagner les victimes, le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) en vigueur depuis septembre 2025 est une grande avancée. L'EVAR fait partie des enseignements obligatoires avec trois séances au minimum chaque année dès la maternelle. C'est également l'occasion d'aborder la diversité des familles des élèves : nucléaire, monoparentale, homoparentale... Le programme permet, de manière progressive et adaptée à l'âge de chacun-e, de connaître son corps, ses émotions. Par exemple, en maternelle les élèves apprendront à exprimer leur accord et leur refus, puis dans la continuité le consentement sera abordé en élémentaire. Face au manque de formation pourtant essentielle, la FSU-SNUipp propose des ressources, notamment en littérature jeunesse.

🔗 <https://snu2.fr/4dXQ6LS>

Expliciter pour donner du sens

Prôné par le ministère, l'enseignement explicite selon l'universitaire canadien Steve Bissonnette est centré sur des séquences très balisées avec des consignes très dirigées et des exercices répétitifs pouvant donner l'illusion d'efficacité, surtout à court terme.

Les chercheurs en sciences de l'éducation Jean-Yves Rochex et Stéphane Bonnéry en défendent une autre version : rendre explicites les enjeux intellectuels des tâches, lever les malentendus sur ce qui est attendu et permettre à l'ensemble des élèves d'accéder à des savoirs complexes. Expliciter consiste alors à révéler le sens des activités, aider les élèves à passer de l'exécution à la compréhension et à la conceptualisation. Cette version exigeante de l'enseignement explicite lève les implicites du jeu scolaire et l'école cesse d'être le lieu d'un « délit d'initiés » où les enseignements bénéficient à celles et ceux qui possèdent déjà les bons codes.

Pour aller plus loin : 🔗 <https://snu2.fr/3Lj7hfa>

Extrême-droite et école : une imposture

Avec la conquête d'un nombre croissant de communes, l'extrême-droite met l'école publique sous pression.



« La bataille culturelle et politique se joue avant tout à l'école », affirmait Michaël Zemmour en 2022. Depuis toujours, l'extrême-droite considère l'école comme un enjeu central de la « bataille culturelle » et cherche à en contrôler les contenus, les personnels et les élèves. Elle cible de plus en plus le monde enseignant, via des collectifs et un discours dénonçant la « décadence » scolaire, tout en attaquant pédagogues, sociologues et syndicats.

Son projet éducatif est profondément réactionnaire et privilégie l'école privée catholique, particulièrement ségrégative, voire

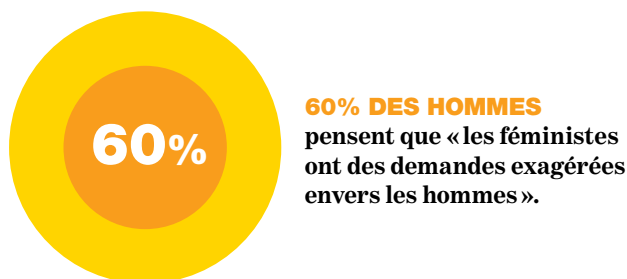
même les écoles privées hors contrat. Il remet en cause l'égalité au profit du tri social et de la sélection, prévoit la fin de l'éducation prioritaire et du collège unique, est obsédé par les enseignements « fondamentaux », promeut l'autorité, l'uniforme, la réécriture des programmes et le « roman national ». L'égalité est disqualifiée comme « égalitarisme », au profit d'une méritocratie qui renforce les inégalités sociales.

L'extrême-droite, qui reste par ailleurs profondément antisémite, instrumentalise la laïcité pour stigmatiser les élèves et familles d'origine étrangère, en particulier de confession musulmane ou présumés tels, tout en renforçant la surveillance et la répression dans l'école. À l'opposé d'une école émancipatrice, son projet vise une école autoritaire, hiérarchique, au service d'un projet social profondément inégalitaire. À l'Assemblée nationale, ses député-es s'opposent à la revalorisation salariale des fonctionnaires, à la progression du droit à l'avortement ou contre les violences sexistes et sexuelles.

Dans les treize communes que l'extrême-droite a administrées depuis 2020, on constate des attaques contre l'école, les services publics dans leur ensemble et leurs personnels, mais aussi contre le monde associatif et syndical.

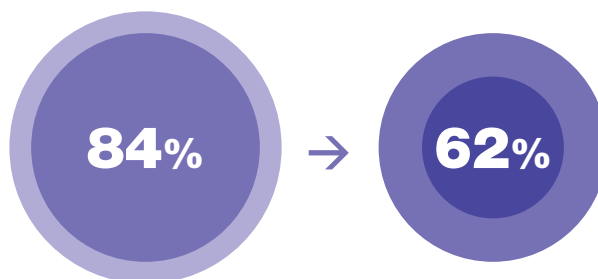
Pour aller plus loin : <https://snu2.fr/41Cdwzb>

Un masculinisme qui progresse et se radicalise



39% DES HOMMES ET 25% DES FEMMES estiment que « le féminisme menace la place et le rôle des hommes dans la société »

Source : Haut conseil à l'égalité, 2026



84% DES FEMMES ont déjà vécu au moins une situation sexiste **DONT 62%** du harcèlement dans l'espace public.

Selon le rapport 2026 du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), le « mythe de l'égalité déjà là » est très répandu dans les discours masculinistes et justifie un masculinisme hostile qui assume agressivité et violence envers les femmes.

Les chiffres 2026 du HCE confirment des tendances déjà pointées dans le précédent rapport annuel sur la polarisation de la société, en particulier chez les plus jeunes, sur les questions d'égalité et de sexisme.

Élections professionnelles : votez FSU et FSU-SNUipp !

Du 3 au 10 décembre 2026, les agent·es de la Fonction publique éliront leurs représentant·es.

Première organisation syndicale du premier degré, la FSU-SNUipp construit les mobilisations collectives pour défendre l'école publique et les droits des PE, PsyEN et AESH. Elle accompagne aussi chaque agent ou agente confrontée à des difficultés et problèmes individuels.

LE COLLECTIF : UNE NÉCESSITÉ

Un syndicat est un outil collectif ! La FSU-SNUipp organise réunions et stages ouverts à toutes et tous pour échanger et construire ensemble les revendications. Elle travaille également à établir et renforcer le lien entre la recherche et l'école en travaillant avec des universitaires, notamment à l'occasion de son Université d'automne dont la 25^e édition se tiendra

en octobre 2026. Acteurs et actrices de terrain, les élu·es FSU-SNUipp partagent le même quotidien que l'ensemble des personnels et savent que les conditions de travail sont indissociables des enjeux de réussite des élèves. Avec la FSU, première fédération syndicale de l'enseignement public, la FSU-SNUipp agit pour améliorer la situation des personnels et œuvre pour un service public d'éducation ambitieux, dans l'équité et la transparence.

TRANSFORMER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE ET DÉFENDRE SES PERSONNELS

L'action de la FSU-SNUipp a déjà permis des résultats concrets : augmentation sa-

lariale des débuts de carrière, exonération et remboursement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour les stagiaires, versement de l'indemnité REP et REP+ pour les AESH, mise en oeuvre du programme d'EVAR, abandon de la labellisation des manuels, élaboration d'un plan national d'action pour l'égalité professionnelle femme/homme...

Mais face à la dégradation continue de l'École primaire publique il faut aller beaucoup plus loin ! Pour des salaires revalorisés et des conditions de travail améliorées dans une école vraiment inclusive, pour un statut pour les AESH, pour combattre les inégalités scolaires, pour une transformation ambitieuse de l'école : votez pour la FSU-SNUipp et la FSU.

	CSA-M (CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL)	CSA-A (CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE)	CAPD (COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE)	CCP (COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE)
PROFESSEUR·E DES ÉCOLES STAGIAIRE	Je vote 	Je vote 	Pas de vote	Pas de vote
CONTRACTUEL·LE ALTERNANT·E	Je vote 	Je vote 	Pas de vote	Je vote 
TITULAIRE	Je vote 	Je vote 	Je vote 	Je vote 

ATTENTION :

À l'heure où nous écrivons cette publication, le vote des élèves fonctionnaires est toujours en discussion. Se renseigner auprès de sa section départementale.

- **CSA-M** : répartition des moyens, plan d'action égalité professionnelle, lignes directrices de gestion (mobilité, avancement), textes réglementaires...
- **CSA-A** : répartition des postes entre les départements, recrutement de la liste complémentaire, déclinaison académique des règles de mobilité et de promotion, plan académique égalité professionnelle femmes-hommes...
- **CAPD** : recours promotion, temps partiel, disponibilité, congé de formation, questions disciplinaires...
- **CCP** (pour les personnels contractuels) : recours promotion, temps partiel, disponibilité, congé de formation, questions disciplinaires...

Focus

DROIT D'INFORMATION ET DROIT DE GRÈVE

Comment participer à une réunion d'information syndicale, à un stage ou encore comment faire grève ? Toutes les réponses ici : bit.ly/4rXU4lk



Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant